

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par délibération en date du 20 septembre 2006, le Conseil municipal de la Ville de Haguenau a approuvé la conclusion avec le lotisseur la SARL LE PARC URBAIN une convention organisant le transfert des voies et équipements annexes du lotissement « Le Parc Urbain » dans le domaine public routier communal après achèvement des ouvrages, à savoir les parcelles cadastrées section LI n°256, 252, 254, 243, 246, 249, 239 et 215, d'une contenance totale de 23.08 ares, sises à Haguenau rue de la Charmille.

La SARL LE PARC URBAIN anciennement connue sous numéro SIREN 477966923, a été radiée du registre du commerce et des sociétés en date du 10 février 2014. Cette radiation ne permet donc plus de procéder à la rétrocession amiable des voies. En date du 20 juin 2022, le Conseil municipal a approuvé le recours à la procédure de classement d'office des voies privées dans le domaine public.

Conformément à l'arrêté en date du 27 février 2023 il sera procédé à une enquête publique préalable au transfert d'office des voies privées dans le domaine public sises à Haguenau rue de la Charmille, elle se déroulera pendant une durée de quinze jours, du 20 mars 2023 au 03 avril 2023 inclus. Au terme de l'enquête, la décision de transfert d'office dans le domaine public des voies précitées sera présentée à l'approbation par délibération du Conseil municipal.

L'autorité responsable du projet de transfert d'office des voies dans le domaine public est la Ville de Haguenau dont le siège administratif est situé à Haguenau (67500), 1 place Charles de Gaulle représentée par son Maire, Monsieur Claude STURNI.

Monsieur Jean-Gabriel NEUSCH, directeur d'école à la retraite, demeurant à Dambach, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Maire de la Ville de Haguenau.

Celui-ci recevra les observations faites sur le projet de transfert d'office des voies dans le domaine public, à l'Hôtel de Ville de Haguenau 1 Place Charles de Gaulle, le lundi 20 mars 2023 de 10h à 12h et le lundi 03 avril 2023 de 14h à 16h.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier ou sur un poste informatique à la Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement (DUHE) de la Ville de Haguenau, située à Haguenau, 2 rue des Chevaliers, du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et sur le site de la Ville de Haguenau : [www.ville-haguenau.fr](http://www.ville-haguenau.fr). Chacun pourra également transmettre ses observations et propositions comme suit :

- en les faisant recevoir par écrit ou par oral par le commissaire enquêteur aux jours, heures et lieux de ses permanences mentionnés
- en les consignand sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur mis à disposition à la Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement de la Ville de Haguenau
- en les adressant par voie postale à la Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement à l'attention du commissaire enquêteur – projet de transfert d'office des voies privées dans le domaine public, rue de la Charmille – 2 rue des Chevaliers – 67500 Haguenau
- par courrier électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [environnement-urbanisme@agglom-haguenau.fr](mailto:environnement-urbanisme@agglom-haguenau.fr)

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire de la Ville de Haguenau le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.